



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### TEXTE MODIFICATIF DE L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il est proposé d'ajouter un nombre maximum d'administrateurs au conseil d'administration.  
L'ajout de la modification de l'article est en texte rouge. Le reste de l'article est inchangé.

#### **Article 6 - Conseil d'administration**

L'association est administrée par un Conseil de 7 membres au moins et de 18 membres au plus, élus par l'Assemblée générale pour une période de 3 ans renouvelable par tiers tous les ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Les membres du conseil d'administration sont élus à main levée ou à bulletins secrets, si au moins un membre le demande.

Pour être élu, il importe de recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour. Si un second tour s'avère nécessaire, la majorité relative suffit.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres qui le composent statutairement assiste à la séance. Un administrateur empêché peut, par mandat explicite remis au président avant la séance, déléguer sa voix à un autre membre du conseil. Le vote par correspondance n'est pas admis.

Chaque réunion du conseil d'administration donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal consigné sur un registre de délibération. Ce compte-rendu signé par le secrétaire et visé par le président est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Les fonctions d'administrateurs sont bénévoles.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### RÉSOLUTION N°6

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale est amenée à statuer sur l'adoption de l'augmentation des tarifs d'adhésion.

Pour rappel, à ce jour le tarif des adhésions est : individuelle (10 €)/ famille (15 €), adhésion groupe: 50 €

#### **RÉSOLUTION N°6 :**

Le principe des adhésions de l'Association de Palente est basé sur l'année civile.

#### **Les adhésions annuelles ou ré-adhésion:**

- Individuelle (15 €)/ famille (20 €).
- **Adhésion sur l'année scolaire (01/09/2025 au 31/12/2026)**
- Adhésion individuelle : 20 €/ Adhésion famille : 25 €
- **Association, institutions, établissements**
- Adhésion groupe, année civile : 55 €/ Adhésion groupe, année scolaire (01/09/2025 au 31/12/2026) : 65 €